



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2^{ème} réunion de 2026

Séance du 29 juin 2026

Délibération

PV n° 10

Objet : convention pluriannuelle avec le Département de l'Aube

Date de convocation :
15 juin 2026

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• Membres de droit

Membres présents : 2

Monsieur le Préfet Pascal GAUCI.

Monsieur le Payeur départemental Vincent MARQUE.

• Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice : 22

Membres présents : 19

Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Marielle CHEVALLIER, Sophie FERNANDEZ, Angélique GUILLEMINOT, Aïcha HIMEUR, Claude HOMEHR, Marianne JOLY, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christelle THIEBAUX.

Messieurs Dominique BARONI, Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Jean-Michel COCHET, Jean-Michel HUPFER, Jean-François LAVILLE, Philippe PICHERY, Denis POTTIER.

Membres absents excusés non représentés : 3

Messieurs Didier LEPRINCE, Olivier GIRARDIN, Jérôme BONNEFOI.

- **Membres ayant voix consultative**

Membres présents :

- **colonel hors classe Rémy ANDRIOT**, siégeant en qualité de directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du corps départemental,
- **médecin de classe normale Maxime ROSETTI**, siégeant en qualité de médecin-chef de la sous-direction santé,
- **adjudant-chef Alain GENNERET**, siégeant en qualité de président de l'union départementale des sapeurs-pompiers,
- **capitaine Quentin HUC** (représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers), **adjudant Benoît LENGRENE** (représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers), **lieutenant Thierry LANE** (représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers), **adjudante Sophie BARONI** (représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers), **Monsieur Franck DURAND** (représentant les fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel), siégeant en qualité de membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1424-35, alinéa 2 ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

L'article L. 1424-35, alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que :
« *les relations entre le département et le service d'incendie et de secours et, notamment, la contribution du département, font l'objet d'une convention pluriannuelle* ».

A cet égard le projet de convention soumis à votre approbation concerne les années 2027 et 2028.

Il rappelle notamment les défis que le SDIS devra relever dans les années à venir et souligne les difficultés récurrentes rencontrées dans certains secteurs du département à atteindre un niveau de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires permettant d'intervenir dans des délais raisonnables.

Au regard de ces constats, le projet de convention fixe une trajectoire pour le soutien financier, tant en fonctionnement qu'en investissement, que le Département accorde au SDIS pour garantir une distribution optimale des secours.

Le montant définitif de la contribution du département sera fixé, pour chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS au cours de l'année à venir (rapport d'orientations budgétaires).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

APPROUVE les termes du projet de convention avec le Département de l'Aube ;

AUTORISE le président du conseil d'administration à signer ce document.

Fait le 03 JUIL. 2026

Votes pour : 19

Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Marielle CHEVALLIER, Sophie FERNANDEZ, Angélique GUILLEMINOT, Aïcha HIMEUR, Claude HOMEHR, Marianne JOLY, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christelle THIEBAUX.

Messieurs Dominique BARONI, Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Jean-Michel COCHET, Jean-Michel HUPFER, Jean-François LAVILLE, Philippe PICHERY, Denis POTTIER

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY